

REPRISE DE LA SEANCE

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs, la séance est reprise.

PROJET DE BUDGET DU MINISTERE
CHARGE DES EMIGRES

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget du Ministère chargé des Emigrés.

Je vous prie de vous reporter à la page 184.

La parole est à Monsieur Modou AMAR, Rapporteur général de la Commission des Finances et des Affaires Economiques.

Monsieur Modou AMAR

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Chers Collègues,

Le projet de budget du Ministère chargé des EMIGRES fait partie intégrante du budget de la Présidence de la République, qui déjà été voté.

Comme les années précédentes, votre Commission a tenu à entendre le Ministre délégué auprès du Président de la République chargé des Emigrés.

Dans une introduction riche, le Ministre a fait le point des actions menées par son département au cours de l'exercice qui s'achève.

Cette contribution du Ministre a soulevé des discussions qui, pour l'essentiel, ont tourné autour des thèmes suivants :

- 1 - Le recensement des émigrés
- 2 - Le problème des mandats
- 3 - La réinsertion
- 4 - Les facilités douanières
- 5 - L'accès à la propriété immobilière
- 6 - Le regroupement familial

1/ - LE RECENSEMENT DES EMIGRES

Les récents événements intervenus entre la Mauritanie et le Sénégal ont fait surgir la nécessité de faire procéder au recensement de nos compatriotes résidant à l'étranger. Ce problème n'avait pas échappé au Ministre qui, dès sa prise de fonction, avait adressé, par le biais du Ministère des Affaires étrangères, une circulaire à toutes les représentations diplomatiques et consulaires, pour demander la communication de toutes les statistiques relatives aux mouvements des émigrés sénégalais dans leurs pays d'accréditation. Certaines réponses sont reçues. Seulement, les informations qu'elles contiennent sont très approximatives, en raison du fait que seuls les émigrés, en règle dans leurs pays d'accueil, se sont manifestés.

Il convient donc, et le Ministre s'y est engagé, de trouver les moyens de saisir ces données jugées importantes pour moduler les actions futures.

2/ LE PROBLEME DES MANDATS

Certains émigrés, opérant au Gabon, au Congo, en Centre Afrique et en Côte d'Ivoire, éprouvent beaucoup de difficultés pour envoyer de l'argent à leurs familles restées au Sénégal, en raison de la rupture des relations-mandats avec neuf pays. Ces émigrés utilisent souvent des canaux peu orthodoxes.

Leur situation n'est pas prête de s'améliorer. En effet, le mécanisme de compensation, qui préside à la gestion des opérations mandats, se trouve grippé depuis quelque temps avec certains pays, du fait du volume important des arriérés dus au Sénégal. Ces arriérés sont aujourd'hui de l'ordre de 10 Milliards.

Toutes les solutions ont été tentées par le Gouvernement du Sénégal, pour recouvrer ces créances sans succès.

Le trésor public n'ayant pas les moyens de continuer à subventionner ces pays débiteurs, le Sénégal, provisoirement, a été contraint de suspendre ses relations-mandats avec les débiteurs.

Il sera fait des opérations triangulaires avec certains bailleurs de fonds, pour arriver à un montage permettant de résoudre ce problème.

Le paiement, en nature, est également proposé à certains pays.

3/ LA REINSERTION DES EMIGRES

Une première ligne de crédit de 150.000.000 francs a été ouverte par la Caisse Centrale de Coopération Economique au profit du gouvernement, pour faciliter la réinsertion de nos compatriotes qui décidaient, volontairement, de rentrer au Sénégal pour créer une entreprise, comme base de leur réinsertion. Ce crédit date de 1983.

Un deuxième accord de crédit, portant sur 500.000.000 francs, a été signé en juillet 1987, toujours avec la Caisse Centrale, dont une partie doit être consacrée au financement direct des projets, et l'autre partie servant de fonds de garantie.

Ces lignes sont utilisées pour assurer la réinsertion de nos compatriotes revenus dans les conditions définies par les accords :

- 60 % des projets financés par ces crédits restent localisés dans la région de DAKAR ;
 - 20 % se sont fixés en Casamance ;
 - 10 % dans la région du Fleuve ;
- le reste dans les autres régions.

Ces projets concernent l'agriculture, la pêche et la mécanique générale.

En relation avec la DIRE, le Ministre a espoir que d'autres projets trouveront support sur le reste des crédits.

4/ LES FACILITES DOUANIERES

Des émigrés, surtout en provenance de la France, s'étaient toujours plaints des multiples contrôles douaniers dont ils étaient l'objet à l'occasion de leur retour. Ces "tracasseries" n'épargnaient pas les vacanciers.

Une démarche, entreprise par le département en direction des ministères des Finances, de l'Intérieur et de la Santé, a permis d'aplanir ces difficultés.

Vos Commissaires se sont réjouis de cette compréhension du gouvernement.

5/ L'ACCES A LA PROPRIETE IMMOBILIERE

Sur instructions du Chef de l'Etat, certaines sociétés immobilières ont maintenant admis, dans les commissions d'attribution de logement, le département des émigrés. Les règles de certaines de ces sociétés ont été assouplies pour permettre l'acquisition de logements par les émigrés.

Les émigrés, très souvent solvables, achètent comptant dans la plupart des cas. Ils peuvent également se constituer en coopératives d'habitat rural s'ils désirent construire en campagne. Cette préoccupation légitime des émigrés d'accéder à la propriété immobilière, est donc en voie de trouver une solution heureuse.

6/ LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Très souvent, les épouses, qui désirent rejoindre leur mari, rencontrent beaucoup de difficultés pour obtenir leurs visas.

Cette situation procède du fait que la procédure de regroupement familial obéit à des critères rigides. En effet, le chef de famille doit résider en France de manière régulière et être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité depuis un an au moins. Il doit disposer de ressources stables et suffisantes, au moins égales au SMIG. Il doit également avoir un logement adapté à la famille, laquelle famille doit être apte médicalement.

Toutes ces informations doivent être portées aux émigrés et à leur famille sous forme d'émissions ou par la voie de la presse écrite.

Votre Commission a salué la naissance du bulletin de liaison "la voix de l'émigré", qui permettra d'assurer une bonne information des compatriotes expatriés qui méritent toute notre attention.

X X

X

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission a approuvé, à l'unanimité, les actions accomplies ou proposées par le Ministre délégué chargé des Emigrés.

MADAME LE PRESIDENT

Madame le Ministre, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

..... à peine sur le rapport ?

MADAME LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DES EMIGRES

Non, Madame le Président.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie Madame le Ministre.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits, nos collègues :

- Aminata FALL GASSAMA
- Samha Laobé FALL
- Moussa DIALLO
- Oumar SANE
- Abdou Khaly SEYE
- Madia DIOP

La parole est à notre collègue Aminata FALL GASSAMA.

MADAME AMINATA FALL GASSAMA

Je vous remercie Madame le Président.

Madame la Présidente,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Madame le Ministre, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement et de vous adresser mes encouragements, à vous et

.../...

vos collaborateurs.

J'ai pris uniquement la parole pour vous féliciter, car j'ai eu à participer à une de vos tournées à travers la région au cours de laquelle vous n'avez pas manqué de vous intéresser aux problèmes des émigrés et d'essayer de leur trouver des solutions à même de les apaiser. La question que je voulais ^{poser} a déjà reçu de réponse dans le rapport.

Madame le Ministre, vous pouvez compter sur notre soutien.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie ma chère collègue.

La parole est à notre collègue Samba Laoba FALL.

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Comme vient de le faire ma collègue Aminata FALL GASSAMA, j'interviens uniquement pour encourager Madame le Ministre chargée des Emigrés. Ce département dont la création répondait à un vœu exprimé par les populations de certaines régions du Sénégal, a été confié à une Dame, notre collègue Fambaye FALL DIOP qui en a fait ce qu'il est devenu, et Madame le Ministre, vous en assurez la continuité avec beaucoup de bonheur.

Votre mission est d'autant plus difficile qu'au niveau de l'Afrique, comme des autres continents, à l'heure actuelle, il y a un certain nationalisme au niveau des États qui fait que ceux qui n'y sont pas originaires rencontrent énormément de difficultés.

Et par-delà l'action diplomatique du ministère des Affaires

.../...

étrangères, je pense qu'il est heureux qu'une personnalité sénégalaise au rang de Ministre puisse sillonner ces différents pays pour apporter le réconfort moral à nos émigrés, d'abord pour les sécuriser davantage et ensuite pour les aider à résoudre leurs problèmes.

Je voudrais saluer l'action du gouvernement, parce que comme l'a dit le rapport, malgré un retard de mandat de 10 milliards, la poste continue à payer les mandats avec l'argent du Trésor sénégalais sans avoir reçu la contrepartie financière de ceux qui les envoient.

Je pense que cette action mérite d'être saluée, parce que l'Etat aurait pu attendre de recevoir l'argent envoyé par les émigrés pour payer les mandats. Mais le fait de prendre en charge des sommes jusqu'à hauteur de 10 milliards est à saluer.

L'ouverture d'une ligne de crédit pour les émigrés, les facilités douanières qui leur sont accordées et leur représentation, sur instruction du Chef de l'Etat, aux commissions d'attribution de logement constituent des actions qui méritent d'être saluées au nom des populations. Et nous devons tous encourager Madame le Ministre et ses collaborateurs, pour la réussite de la mission difficile qui lui est confiée.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Moussa DIALLO.

MONSIEUR MOUSSA DIALLO

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Rassurez-vous la communication de Madame le Ministre est très

complète et peut-être nous fait passer d'interventions. Mais si je prends la parole ici, c'est pour féliciter et encourager Madame le Ministre et pour rendre un témoignage.

La féliciter et l'encourager, parce qu'il y a à peine un an, quand elle a pris service, quelques personnes mal intentionnées, des oiseaux de mauvais augure présageaient qu'elle ne serait pas à la hauteur. Mais ayant pris son courage à deux mains, elle a voulu immédiatement se jeter à l'eau. Et sa première sortie a été d'abord de faire un périple à travers la France où j'ai eu le bonheur de la suivre. Du nord au sud, elle l'a visitée foyer par foyer. Dans ce monde difficile parce que déraciné et confronté à des problèmes multiples, vous pouvez imaginer que sa tâche n'était pas facile. Elle était assaillie de questions mais, toujours attentive, elle a su répondre à l'attente de nos compatriotes. Mieux, après des réunions de synthèse, elle a pris son bâton de pèlerin pour taper à la porte des autorités françaises, ministère par ministère, pour essayer de susciter la réunion de la commission mixte franco-sénégalaise dans le but d'apporter des améliorations en ce qui concerne la sécurité sociale et les allocations familiales.

Pour en revenir aux mandats, je voudrais seulement lui poser la question qu'elle connaît et que je lui ai toujours posée. En effet pour les Etats africains le paiement des mandats a été suspendu en raison de la non compensation. Mais celle-ci ne concerne pas la France. Et c'est pourquoi les émigrés ne comprennent pas, et je les soutiens, la raison pour laquelle les mandats en provenance de la France ne sont pas payés. On nous parlera en jargon financier, de l'unicité des caisses au niveau du ministère de l'Economie et des Finances. Dites ça à des comptables, mais pas à l'émigré qui sait que la France ne doit rien et qui a le droit de se poser des questions si des difficultés sont éprouvées pour percevoir un mandat en provenance de ce pays.

C'est pourquoi, je voudrais vous demander, Madame le Ministre, -à l'époque vous nous aviez dit que des efforts étaient tentés du côté du gouvernement- d'entreprendre des démarches pour trouver rapidement une solution à ce problème.

En ce qui concerne la commission mixte, Madame le Ministre,

j'ai eu l'occasion, par la voie des médias, d'apprendre qu'elle est venue à Dakar et qu'elle s'est réunie avec votre collègue de la Fonction publique. Certains points de satisfaction ont été obtenus, semble-t-il. Nous vous saurons gré de nous faire, en quelques mots, le point de la situation.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Oumar SANE.

MONSIEUR OUMAR SANE

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Madame le Ministre, je m'associe d'abord aux remerciements que mes collègues viennent de vous adresser pour les efforts que vous déployez pour la bonne marche du département chargé des Emigrés.

Madame le Ministre, depuis que vous avez été élue à la tête de ce département, votre première sortie, c'est-à-dire la mission que vous avez effectuée en France, a été un grand succès. Vous vous êtes également donné la peine de ^{vous} déplacer pour aller prendre contact avec les parents des émigrés qui sont dans les différents villages de ce pays. Cela mérite, Madame le Ministre, un encouragement et un grand remerciement non seulement des parents des émigrés, mais aussi de l'ensemble du peuple sénégalais.

Madame le Ministre, je ne saurais terminer sans pour autant vous poser la question suivante : qu'est ce que votre département entend faire pour la réinsertion des sénégalais rapatriés de Mauritanie ? Au niveau de cette Assemblée beaucoup de nos collègues ici, durant ces trois jours, ont pris la parole pour demander ce que le gouvernement entend faire pour amener la paix entre la Mauritanie et le Sénégal. Et

cela est très important. Je sais que vous rencontrerez beaucoup de difficultés parce qu'actuellement tout le monde se dit venant de la Mauritanie et même la distribution des dons pose présentement beaucoup de problèmes. Et je crois que les élus que nous sommes doivent aussi sensibiliser la population parce que les dons ont été octroyés non seulement par des nationaux mais aussi par des pays amis et des étrangers qui vivent parmi nous. Les dons doivent donc être distribués dans de bonnes conditions et non comme cela se passe actuellement dans les différents départements de ce pays. Il y a eu, nous a-t-on dit hier, des problèmes à Grand Yoff. Je crois qu'en tant que sénégalais, nous devons garder notre "DIOM" et notre "Kersa" par souci de l'image de marque de notre pays.

Le Président de la République a toujours dit que la patience, la recherche du dialogue et de la concertation ne signifient point baisser les bras. Donc en tant qu'élus de ce peuple, nous devons tout faire pour sensibiliser la population, afin qu'elle comprenne que les différents dons sont destinés à nos parents rapatriés de Mauritanie.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Abdou khaly SEYE.

MONSIEUR ABDOU KHALY SEYE

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Madame, Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Madame le Ministre, tout d'abord je salue le journal "La voix de l'émigré" qui est une belle initiative de votre département et qui donne ainsi satisfaction à une vieille revendication.



Ensuite, je vous remercie d'avoir bien voulu, avant cette séance plénière, me faire parvenir votre rapport introductif qui nous a été distribué, et dans lequel vous n'avez pas voulu mutiler les faits parce que guidée par un souci constant de la vérité.

C'est pourquoi, je serai amené à vous poser une seule question Madame le Ministre. Quel est le pourcentage des émigrés qui opèrent des échanges par des envois financiers ? Est-ce que ces échanges ont été quantifiés par votre département ? Si oui, pouvez-vous nous en parler ?

Dans le cas contraire, je vous suggère d'explorer cette piste pour une meilleure prise en charge au niveau de l'économie de notre pays. Je sais qu'en Amérique Latine, ces échanges sont quantifiés et chiffrés.

Je terminerai, Madame le Ministre, en vous encourageant ainsi que tous vos collaborateurs.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT.

La parole est au dernier orateur inscrit, notre collègue le Président Madia DIOP.

MONSIEUR MADIA DIOP.

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Madame, Messieurs les ministres,

Mes chers Collègues,

Madame le Ministre, c'est avec plaisir que je vais intervenir à l'occasion du vote de votre budget ou plus particulièrement de votre passage en séance plénière pour discuter de la politique de votre département.

Comme les autres l'ont salué, le bulletin d'information que vous avez édité éclaire, d'un jour nouveau, l'action que vous avez entreprise afin de redynamiser ce département.

Comme vous le voyez, Madame le Ministre, la création de votre département a un lien direct, très certainement, avec les événements de Mauritanie. Je m'explique.

En effet, c'est à Diawara que le Président de la République, ABDOU DIOUF, en 1981, a eu à proclamer tout haut qu'il était d'accord, quand il sera élu, d'inclure dans son gouvernement un département chargé des émigrés.

C'est à Diawara également où l'agression s'est perpétrée, parce qu'effectivement c'est un village composé en majorité de familles d'émigrés.

Madame le Ministre, vous déployez beaucoup d'efforts pour élargir l'action de votre département et nous le savons. Nous savons que vous avez beaucoup réfléchi sur le transfert des émigrés, sur les tracasseries douanières, sur les difficultés qu'ils rencontrent, sur les bagages qu'ils amènent et sur l'ensemble des problèmes qu'ils posent quand ils doivent retourner dans leur pays d'origine.

? Nous savons que vous avez déjà effectué une tournée en Europe pour pouvoir étudier sur place, en vous rapprochant des émigrés, l'ensemble des problèmes qui se posent à eux. Cela n'est pas toujours facile, mais vous avez été compris et, avec l'aide des autorités sénégalaises en France, ce voyage a été couronné de succès.

Je dois dire qu'il y a un autre problème qui se pose : le gouvernement français est en train de prendre des mesures peut-être plus favorables à l'immigration, aux émigrés africains en France. Car la loi Pasqua qu'on peut appeler la loi scélérate a été charcutée par des amendements qui ont fait de sorte qu'elle est devenue capable de prendre en charge l'aspiration des émigrés en France. Je ne sais pas comment votre département ressent cela. Quels sont les résultats que vous en tirez ? Il est important que vous puissiez nous dire les facilités qu'on vous a apportées dans ce domaine, face aux difficultés d'antan.

Par ailleurs, Madame le Ministre, compte tenu de l'environnement difficile du Sénégal depuis les événements qui l'ont opposé à la Mauritanie, je suis de ceux qui pensent que votre département devra jouer un rôle plus important, en s'occupant non seulement des émigrés sénégalais en France, mais aussi de ceux qui viennent immigrer au Sénégal.

Il est important que nous puissions faire les statistiques des étrangers qui vivent avec nous : ceux qui sont autorisés à rester ici et ceux qui ne le sont pas. Cela est important et il va falloir réfléchir, car l'immigration a ses problèmes extérieurs et intérieurs.

Je pense, Madame le Ministre, que vous nous aiderez dans ce domaine, en intervenant auprès du Chef de l'Etat pour que l'immigration au Sénégal soit sérieusement contrôlée.

Je vous remercie.

(Applaudissements des députés du Parti socialiste)

MADAME LE PRESIDENT.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Madame le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux questions qui ont été posées.

MADAME LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DES EMIGRES.-

Je vous remercie Madame la Président.

Madame le Président,

Mesdames,

Messieurs les honorables Députés,

Il m'est très agréable de me trouver devant cette auguste Assemblée et de m'adresser aux honorables représentants de la nation au cours de leurs activités fondamentales qui constituent l'essentiel le vote de la loi de Finances. Je ne peux que louer cette disponibilité et cette franche collaboration que vous avez à l'endroit d'un membre du gouvernement dont le budget du ministère est inclus dans celui de la présidence de la République et qui ne fait pas l'objet de discussion en ce moment.

Je me trouve donc devant vous, honorables Députés pour répondre à certaines de vos préoccupations qui intéressent nos compatriotes émigrés. Comme vous le savez déjà,

le département dont j'ai la charge, n'est pas structuré en des Directions et Services, mais il est appelé à intervenir de façon ponctuelle et souvent informelle.

Mes interventions ne pourraient trouver de solutions durables, si je ne m'appuyais pas sur les moyens des départements ministériels. Et c'est le lieu, une fois encore, de remercier tous mes collègues pour l'aide généreuse qu'ils m'apportent dans la réalisation de ma mission.

Mais surtout, je bénéficie de la sollicitude constante du Chef de l'Etat, le Président ABDOU DIOUF et de son ministre d'Etat Monsieur Jean COLLIN. Les revendications des émigrés que vous avez citées tout à l'heure, sont celles de tous les Sénégalais. Les émigrés sont des Sénégalais à part entière et non des Sénégalais entièrement à part.

Leurs desirs rencontrent ceux d'autres Sénégalais et dans quelques domaines qui leur sont propres, mon département intervient pour leur trouver des solutions appropriées.

Je répondrai donc aux questions qui touchent directement mon département. Pour celles qui m'interpellent indirectement, je vous indiquerai ce que j'ai pu entreprendre avec mes collègues ministres.

Je remercie très sincèrement Madame le député Aminata Fall Gassama pour ses encouragements et ses félicitations.

En ce qui concerne Monsieur le député Samba Laobé Fall, Président du Groupe parlementaire du Parti socialiste je le remercie aussi très sincèrement pour ses remerciements et ses encouragements. Et je voudrais lui dire que comme il vient de me ^{le} proposer et d'adhérer à mon plan d'action, je sillonnerai très prochainement les pays africains comme j'ai fait avec la France. Car mon ministère a charge de s'occuper de tous les compatriotes émigrés que que soient leurs pays d'accueil.

S'agissant de Monsieur le Président Moussa Diallo je le remercie pour ses encouragements et ses félicitations. Il a parlé de ma mission en France qui s'est très bien déroulée, ainsi que des problèmes des mandats.

Comme vous le savez certainement messieurs les députés, le mécanisme de compensation qui est à la base de la gestion des mandats est defectueux, depuis plusieurs années, du côté des pays africains. Car l'avis de mandat arrive effectivement au Senegal, mais la somme correspondante n'arrive jamais, ce qui n'empêche pas au Trésor de payer aux bénéficiaires le montant de leurs mandats.

Ainsi, certains pays africains nous doivent, au 30 avril 1989, la somme de 10 milliards 265 millions 509 509 francs CFA. Ce qui est gênant et vous l'avez souligné tout à l'heure Monsieur le Président, c'est que cet état chose pénalise les mandats en provenance de la France, alors que ce pays n'a aucun problème de compensation avec l'OPCE. Mais, Monsieur le Président, avec le principe de l'égalité des citoyens devant le service public, les mandats sont payés non pas selon leur provenance mais selon l'ordre d'arrivée et la disponibilité de liquidités.

Pour rétablir l'ordre des choses et rentrer dans ses droits, le Senegal a pris les mesures suivantes : interruption des relations-mandats avec ces différents pays débi et envoi périodique d'une mission de recouvrement dans ces pays. Actuellement il y a un léger mieux car, l'année dernière, le montant des créances de mandats se chiffrait à 12 milliards et quelque /^{et} cette année, nous sommes à 10 milliards 291 millions 426 000 francs CFA.

Mais il faut reconnaître que depuis que le Cher l'Etat a donné des instructions pour le règlement de ce problème, le volume de mandats en souffrance de paiement dans les bureaux de poste, a beaucoup diminué. Je m'en suis rendu compte d'ailleurs lors de ma récente tournée dans la région de Saint-Louis.

Et c'est pour ces raisons d'ailleurs qu'en concert avec la Caisse National de Crédit Agricole du Senegal, nous allons mettre à l'essai une formule de transfert entre la France et les villages du fleuve, sans pour autant se substituer à l'OPCE qui reste et qui restera toujours le moyen privilégié de transfert de fonds entre la France et les villages.

Cette expérience sera tentée avec les communautés sénégalaises du Havre et de Rouen. Et j'ajouterai qu'à la conférence franco-africaine de Casablanca, le Chef de l'Etat a posé le problème des mandats. Des solutions ont été préconisées.

Monsieur le Président a aussi parlé de la réunion de la commission mixte sur la sécurité sociale. Je dois dire qu'il ne s'agit pas de la commission sur la réinsertion des travailleurs émigrés, qui est prévue au début de l'année prochaine.

Donc cette réunion avait pour objet de parler de la couverture sociale des émigrés en vacances au Sénégal. Mais il est bon de savoir aussi que la Caisse de sécurité sociale du Sénégal dispose de documents français de prise en charge des attestations de droit au maintien des prestations des assurances maladies.

Donc en cas de maladie ou d'accident professionnel, il suffit à l'émigré de se présenter devant les structures de la Caisse de sécurité sociale pour y recevoir les soins nécessaires et celle-ci pour se faire rembourser ensuite, à la caisse d'affiliation du patient, l'attestation de prise en charge dûment remplie.

Au cours de cette réunion aussi, le problème de la révision des participations aux allocations familiales s'est posé. Et je dois vous dire que les allocations familiales ont été augmentées de 2 600 à 2 700 francs CFA par enfant jusqu'au quatrième enfant.

Monsieur le député Oumar SANE m'a demandé de faire le point de la réinsertion de nos compatriotes rapatriés de Mauritanie. Les événements tragiques de Mauritanie ont ébranlé effectivement la conscience de notre peuple tout entier. Celui-ci s'est senti totalement concerné et dans un mouvement spontané, il manifesté sa solidarité à l'endroit de nos compatriotes.

Mais les actions spontanées de solidarité devraient être orientées par un organe capable de centraliser les dons et de les mettre à la disposition des sinistrés.

Ce sont donc les Pouvoirs publics qui ont aidé toutes ces bonnes volontés à concrétiser ce qu'elles considéraient comme leur devoir national. De même les Pouvoirs publics, chargés de la collecte et de la distribution de ces dons, ne pouvaient pas disperser leurs efforts. C'est ainsi que le Chef de l'Etat, le Président Abdou DIOUF a confié la responsabilité de cette importante mission à Madame le Ministre du Développement social. Et comme son nom l'indique, le Ministère du Développement social a une politique multisectorielle et prend en charge tous les Sénégalais en cas de détresse, d'action humanitaire, de promotion sociale etc. Les expulsés de Mauritanie qui sont de grands sinistrés, doivent être pris en compte par son département. Et comme vous le savez, nous sommes dans une structure disciplinée où l'on respecte la hiérarchie. Il faut nécessairement avoir un coordinateur et Madame le Ministre du Développement social a été choisie, par la vocation même de son département, pour coordonner ses actions.

En ce qui ^{me} concerne, je participe personnellement aux travaux de la commission du comité interministériel que préside avec bonheur le Ministre d'Etat Jean COLLIN. Et dès le lendemain des événements, j'ai envoyé une lettre circulaire à tous les émigrés pour leur faire part de cette situation et solliciter leur contribution à la solidarité nationale.

Ensuite, j'ai détaché, auprès du Bataillon du Train, mon assistante sociale, mon Chef de Cabinet et mon Attaché de Presse pour qu'ils travaillent avec l'équipe mise en place.

Pour ce qui est de Monsieur le député Abdou Khaly SEYE, je voudrais le remercier. Il salue la parution de "la voix de l'Emigré" qui est venue à son heure, parce que les émigrés manquaient d'informations.

Monsieur le Président Madia DIOP a rappelé la création du département et a parlé des événements sénégal-mauritaniens. Je pense que Monsieur le Président Madia DIOP, j'ai déjà répondu à cette question.

Monsieur le Président Madia DIOP a également évoqué la loi Pasqua. Je voudrais lui dire que cette loi sera prochainement probablement non seulement réformée, mais annulée pour faire place à une autre loi dont le projet est agréé pratiquement par toutes les composantes sociales françaises. Et à la suite de l'allocution du Président François MITTERRAND, le 31 décembre 1988, évoquant la situation de nos compatriotes émigrés, les autorités françaises ont pris un certain nombre de mesures tendant à modifier la réglementation en vigueur en matière de séjour des étrangers.

Et c'est ainsi que la circulaire du Ministère français des Finances du 23 décembre 1988 abroge et remplace certaines dispositions de la circulaire du 17 décembre 1986 concernant les conséquences de l'irrégularité du séjour d'un étranger et la recevabilité de sa demande de délivrance d'un titre de séjour. Il y a eu ensuite la circulaire du Ministre de l'Intérieur français qui traite de la procédure exceptionnelle d'admission au séjour des étrangers en situation irrégulière et ayant la qualité de conjoints de Français. Et enfin, la circulaire interministérielle du 12 janvier 1989 relative aux jeunes étrangers entrés en France avant le 7 décembre 1984.

Comme vous le savez, Honorables Députés, les nouvelles dispositions ainsi édictées par les autorités françaises, ouvrent la possibilité, pour certaines catégories d'étrangers, de régulariser leur situation de séjour. C'est pourquoi, nous avons demandé aux travailleurs émigrés qui n'étaient pas en règle de se présenter au Consulat du Sénégal à Paris, en vue de la régularisation de leur situation.

Le Président Madia a posé aussi une question quelque peu embarrassante. Le ministère des Emigrés a pour vocation de s'occuper des travailleurs émigrés sénégalais. Mais vous m'avez fait une suggestion remarquable et je ne manquerai pas d'en parler au Président de la République. Je pense que j'ai répondu à toutes les questions qui m'ont été posées.

Madame le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Je n'ai pas douté un seul instant de l'importance de cette rencontre qui m'a permis d'appréhender les desiderata des Sénégalais que vous avez bien voulu me communiquer.

Cette rencontre a été une occasion privilégiée, pour nous tous, d'échanger des informations, des idées et des suggestions, pour mieux appliquer la politique que le Chef de l'Etat a définie vis-à-vis des émigrés : rechercher d'abord les voies et moyens pour rendre toujours meilleures les conditions d'existence de nos compatriotes émigrés et ensuite, dans le cadre du retour volontaire,

aider ceux qui le désirent à se réinsérer harmonieusement dans le circuit socio-économique du pays.

Tous les efforts du ministère chargé des Emigrés, tendent vers la réalisation de cette politique avec le soutien du Président de la République, du Ministre d'Etat, du gouvernement et des dignes représentants du peuple.

C'est pourquoi Madame le Président, Honorables Députés, je me félicite du dialogue fructueux et constructif que j'ai eu avec vous.

Je vous remercie.

(Applaudissements des Députés du Parti socialiste).

Madame le Président

Je vous remercie Madame le Ministre.

Monsieur le Rapporteur général, avez-vous des observations à faire ?

Monsieur Modou AMAR

Oui, Madame le Président.

Madame le Président

Vous avez la parole, mon cher collègue.

Monsieur Modou AMAR

Je vous remercie Madame le Président.

Je voudrais demander à mes collègues de se reporter à la page 187 du document et de remplacer, dans le chapitre regroupement familial, 2ème paragraphe, SMIG par SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Je vous remercie.

Madame le Président

Madame le Ministre,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, le budget du ministère chargé des Emigrés fait partie intégrante du budget de la Présidence de la République que nous avons voté depuis lundi.

C'est la raison pour laquelle la discussion générale est close et je me permets, au nom de mes collègues, de féliciter Madame le Ministre et de l'encourager ainsi que ses collaborateurs, du travail positif qu'elle est en train de mener au sein de son département.

Nous vous remercions Madame le Ministre.